

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2009

L'an deux mil neuf, le treize novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4 novembre, s'est réuni en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : M. Marc ALLES, M. Maurice CHANCLUD, Alain CRISTOFOLI, M. Thomas ZUMBIEHL, M. Pascal GEORGE, Mme Chantal LEFEVRE, M. Alain CORDIER, M. Michel LECACHEUX et Mme Olivia-Jane LACROIX. **Absents** : Mme Anne-Laure DUPONT qui donne pouvoir à Mme LEFEVRE, M. Francis MAILLET, **Secrétaire de séance** : M. ZUMBIEHL.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur accord afin de rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre Interdépartemental de Gestion.

Le Conseil Municipal accepte. Le compte rendu de la séance du 2 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DU SICSA(Syndicat intercommunal du Canton de Saint Arnoult) : La Sous-Préfecture de Rambouillet demande de bien vouloir procéder aux modifications des statuts du Syndicat car certaines compétences sont à supprimer, elles ne sont plus assurées actuellement par le Syndicat. Il faut également retirer certaines communes qui avaient demandé à sortir du Syndicat et supprimer deux articles le 11 et 12. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du CIG. Nous adhérons au contrat groupe d'assurance statutaire du CIG, ce contrat est conclu pour une durée de quatre ans et arrive à expiration le 31 décembre 2010. Il est soumis aux règles du Code des Marchés Publics pour la mise en concurrence. Cette mission est confiée au CIG mais doit être officialisée par une délibération permettant à la Commune d'éviter de conduire sa propre consultation d'assurance. Cette assurance couvre la maladie des employés communaux. **Le Conseil Municipal**, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, **Accepte**.

QUESTIONS DIVERSES :

Rapports d'activités 2008 accompagnés du Compte Administratif de la même année. (Dossiers disponibles en Mairie pour les élus) concernant :

SICTOM: (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) de la Région de Rambouillet

SITERR : (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet).

PNR : (Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse).

Demandes de Subvention non retenues pour l'AFM (Association Française contre les myopathies) et ADAMY (Association des Anciens Maires et adjoints des Yvelines)

PNR: Suite aux dernières élections municipales, le PNR a omis de relancer les communes concernant la constitution du Comité de rédaction de l'Echo du Parc C'est ce comité qui arrête le choix des prochains sommaires et articles de l'ECHO. Si une personne de l'équipe municipale veut s'inscrire contacter le PNR, il est toujours temps. Mme LEFEVRE pose sa candidature.

Urbanisme : M. Chanclud rappelle l'histoire de la zone NA (Zone naturelle non équipée ou insuffisamment équipée, urbanisable à terme) sur la commune de Longvilliers. Cette zone était dans un premier temps située dans le triangle de La Bête en face du Lavoir. Elle a été déplacée derrière l'Eglise en 2000 et une délibération à 7 voix pour et 2 bulletins blancs a été prise en juin 2006 pour déplacer partiellement vers les différents hameaux cette zone lors de la révision du POS. Compte tenu du Grenelle de l'Environnement, le PNR souhaite éviter les zones constructibles sur des terres agricoles et veut densifier les zones urbanisées. Les discussions avec le PNR continuent pour obtenir le maintien de la superficie de la zone NA.

Nicolas ABOUT sénateur des yvelines ouvre un site <http://www.nicolas-about.com> sur lequel les élus des Yvelines peuvent s'inscrire pour s'informer et donner leur avis sur les dossiers des travaux législatifs du parlement. Il nous demande d'informer nos élus municipaux pour une simple question démocratique.

Défilé aérien : M. Norman HOOD est le fils de l'aviateur dont l'avion est tombé dans la plaine de Reculet en 1945. En visite à Longvilliers il a déposé en Mairie un document qu'il a écrit sur cet événement et a également offert à la mairie un tableau sur ce thème. Il propose pour le jeudi 3 juin 2010 le passage d'avions de la 75^{ème} escadrille anglaise en basse altitude au-dessus de la stèle. Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal et adressera une demande à l'armée en ce sens. Il se charge de l'organisation côté militaire. Une petite cérémonie sera organisée avec les enfants de l'école primaire et tous ceux qui pourront se libérer ce jour.

SIAEP d'Angervilliers : La commune de Longvilliers avait demandé la sortie du hameau de La Bête du Syndicat des Eaux d'Angervilliers. Après un refus de la part du Syndicat celui-ci est prêt à réétudier notre demande.

LA FARANDOLE : Halte garderie de Bonnelles cette structure accueille des enfants de Longvilliers et souhaitait en décembre 2008, une subvention de 1.99 euros par heure de présence ce qui représentait pour la commune de Longvilliers 571.27 euros. Actuellement cette halte garderie est en difficulté financière et réorganise son fonctionnement. Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde cette subvention.

Edition d'un livre sur le patrimoine communal : démission de M. THULLIEZ de la commission du bulletin municipal, suite au refus concernant la rédaction d'un livre répertoriant les articles historiques paru sur Longvilliers. M. ALLES lit au conseil municipal le mail adressé par M. THULLIEZ pour expliquer sa démission. Mme LEFEVRE rappelle qu'elle avait déjà précisé lors du précédent conseil municipal d'octobre que l'organisation et le coût de la rédaction d'un livre historique sur Longvilliers n'était pas du ressort de la Mairie, ce n'est pas le rôle d'une Mairie mais plutôt celui d'une société historique par exemple et regrette la démission de M. Thulliez. M. ALLES précise qu'il n'y a pas de société historique à Longvilliers et que Monsieur le Maire souhaitait conserver, enrichir et relier ces différents écrits.

La séance est levée à 22H00.

Pour extrait en Mairie le 17 novembre 2009.